



Le Bloc Québécois déposera au Parlement une charte du bois afin d'intégrer davantage de bois dans les constructions fédérales.

Contre les tarifs et soutenir le secteur forestier

- Les droits compensateurs américains à l'encontre de notre bois d'œuvre ne s'appliquent pas aux produits transformés comme le bois d'ingénierie utilisé dans des constructions plus importantes.
- Le Bloc Québécois a déjà exhorté Ottawa à défendre avec vigueur l'industrie forestière québécoise devant la hausse des tarifs douaniers américains sur le bois d'œuvre.
- L'incertitude créée par les tarifs peut inciter plusieurs acteurs à ralentir ou retarder leurs projets de construction. Le gouvernement peut contribuer à pallier cet effet en stimulant la demande intérieure de bois d'œuvre québécois.
- La forêt est le pilier économique de plusieurs régions du Québec; elle représente des milliers d'emplois et une large part de nos exportations.
- La mesure annoncée vise à donner une impulsion encore plus grande à la construction en bois pour les édifices fédéraux et à tous les produits du bois de 2e et de 3e transformation en région.
- Les produits ligneux constituent un substitut aux produits énergivores comme l'acier, qui nécessite beaucoup d'énergie dans sa transformation. L'utilisation du bois représente une façon concrète de réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Le Bloc Québécois surveille étroitement les nouveaux droits de douane de Washington et nous préconiserons d'autres mesures de soutien pour l'industrie forestière comme pour l'ensemble des industries touchées, qui s'ajouteront à notre proposition de subvention salariale afin d'éviter les pertes d'emplois.

La Loi sur l'utilisation du bois (Charte du bois)

- Nous proposons que le gouvernement fédéral utilise sa politique d'approvisionnement pour soutenir le secteur forestier.
- Le texte du projet de loi du Bloc Québécois modifiera la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* afin de prévoir qu'avant de lancer un appel d'offres, le ministre privilégie un concept favorisant l'utilisation de bois tout en tenant compte des facteurs de coût et des émissions de gaz à effet de serre.

- Le Bloc Québécois propose depuis plus de 15 ans de favoriser l'utilisation du bois dans les ouvrages fédéraux. Nous proposons notre loi depuis le [18 juin 2009](#) et l'avons défendue à plusieurs reprises au fil des ans.
- Ottawa a trop tardé à se saisir de cette solution écologique et axée sur l'économie des régions. Une [loi](#) a finalement été adoptée, le 26 octobre 2023, mais qui n'a pas la même portée que la solution du Bloc Québécois.
- Dans la loi actuelle, le ministre « peut autoriser l'utilisation du bois ou de toute autre chose », ce qui a peu d'effet.
- Le Bloc Québécois propose de modifier le texte afin de spécifier que le ministre « doit privilégier un concept favorisant l'utilisation du bois ».